



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 50-2026 VENDREDI 5 JUN 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, CADET Dominique, RECCHIA Dominique, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, DUCHAMP Aurore, Philippe FARJON, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, NEGRE Grégory, OZIL Christine

Absents ayant donné procuration : 5 – MAZON Elisabeth à Bernadette PERRIER, FULACHIER Sylvian à Patrick CORTIAL, MOURARET Sophie à Pascale LIOUTIER, Florian ROURE à Philippe ROUX, MATHON Sébastien à ALLIX Jean-Marie

Absents n'ayant pas donné procuration :

Secrétaire de séance : Grégory NEGRE

OBJET : Créations et suppressions d'emplois

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne pour les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;

Vu l'organigramme des services municipaux de Saint Etienne de Fontbellon ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'évolution des besoins en matière de gestion des services municipaux et l'adaptation nécessaire des ressources humaines ;

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis favorable du CST qui s'est réuni le 30 avril 2026,

Suite à la transmission par le Centre de gestion de l'Ardèche de la liste des candidats retenus à la promotion interne au titre de l'année 2026, Monsieur le Maire propose l'avancement d'agents de la collectivité.

Il convient de procéder à la création et à la suppression des postes suivants :

- La création, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent de technicien territorial, catégorie B, à temps complet ;
- La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal, catégorie C, à temps complet.

- La création, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial, catégorie C, à temps complet ;
- La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent d'adjoint technique

principal de 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet.

- La création, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial, catégorie C, à temps complet ;
- La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- La création, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent de technicien territorial, catégorie B, à temps complet ;
- La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal, catégorie C, à temps complet.

- La création, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial, catégorie C, à temps complet ;
- La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet.

- La création, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial, catégorie C, à temps complet ;
- La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet.

- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces créations et suppressions de postes ;
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget communal 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,
Grégory NEGRE**



**Le Maire,
Philippe ROUX**



Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 007-210702312-20260605-50_2026-DE

